

# dossier

**LES PROS**  
de la performance  
énergétique

**Vous aussi,  
devenez un Pro !**

# La performance énergétique est un marché incontournable



Plusieurs centaines de milliers de logements à rénover chaque année.

Le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie en France parmi l'ensemble des secteurs économiques.

L'objectif du Grenelle de l'environnement est, pour le parc

des bâtiments existants, de réduire les consommations d'énergie d'au moins 38 % d'ici à 2020.

- Il faut passer de 175 000 logements à 470 000 logements à rénover chaque année.

- Le montant moyen de la rénovation énergétique est d'environ 20 000 euros TTC par logement.

Pour les bâtiments neufs, le Grenelle a fixé des objectifs également très importants. Il s'agit de construire des logements à basse consommation à partir de 2012 et à énergie positive à partir de 2020.

## qui suscite de nombreuses attentes !

Les clients adoptent de nouveaux comportements.

Ils ont de nouvelles attentes : mieux rénover leur habitat, être rassurés sur l'expertise, être accompagnés pendant et après les travaux, avoir un interlocuteur unique.

Ils ont de nouveaux besoins : améliorer le confort et la décoration de leur logement, comprendre les aides financières, faire des économies, obtenir un engagement sur la performance énergétique.

## La FFB a créé la marque « les Pros de la performance énergétique »

Être un Pro de la performance énergétique permet de valoriser tous les efforts réalisés par l'entreprise pour répondre aux objectifs ambi-

tieux du Grenelle. Cette identification valorise également les efforts de formation réalisés, mais aussi la qualification « métier » de l'entreprise.



### Des ambassadeurs

La FFB a souhaité que le déploiement des Pros se fasse avec l'aide d'ambassadeurs.

Ces artisans et entrepreneurs ont pour mission de :

- promouvoir « les Pros de la performance énergétique » au sein de la profession ;
- répondre aux sollicitations de leur fédération départementale pour les opérations de promotion des « Pros de la performance énergétique » ;
- participer aux réunions départementales et au club « Bâtir avec l'environnement » ;
- accompagner leur fédération dans leurs relations avec les journalistes.

## Qu'est-ce qu'un Pro ?

Un Pro de la performance énergétique est un artisan ou entrepreneur qui souhaite apporter des réponses pertinentes aux différents marchés de la performance énergétique.

Il propose à ses clients :

- un diagnostic et des préconisations de travaux ;

- un savoir-faire reconnu par une tierce partie ;
- une offre d'amélioration partielle ou globale adaptée au logement ;
- un engagement de performance sur la consommation conventionnelle ;
- un suivi personnalisé après travaux.

# Comment devenir un Pro ?

## Pour le marché de la rénovation

Un Pro de la performance énergétique doit avoir signé la charte « Bâtir avec l'environnement ».

Il doit également pouvoir justifier :

- soit d'une qualification professionnelle accompagnée d'une mention « Économie d'énergie » attribuée par Qualibat ou Qualifelec ;
- soit de la certification « Rénovation énergétique » de Qualibat ou de la

certification « Offre globale de rénovation énergétique de bâtiments » de Certibat ;

- soit d'une appellation délivrée par Qualit'EnR (QualiSol, QualiPv, QualiPac, QualiBois) accompagnée de la justification du suivi des formations FEEBat. Dans ce cas, le Pro s'engage à obtenir dans les 18 mois une qualification « métier » délivrée par Qualibat ou Qualifelec.

## Pour le marché de la construction neuve

Un Pro de la performance énergétique doit avoir signé la charte « Bâtir avec l'environnement » et justifier :

- soit d'une qualification « métier » accompagnée d'une mention « Économie d'énergie » attribuée par Qualibat ou Qualifelec ;

- soit d'une appellation délivrée par Qualit'EnR (QualiSol, QualiPv, QualiPac, QualiBois) accompagnée de la justification du suivi des formations FEEBat. Dans ce cas, le Pro s'engage à obtenir dans les 18 mois une qualification « métier » délivrée par Qualibat ou Qualifelec.

# Quels sont les marchés concernés ?

La démarche « les Pros de la performance énergétique » sert l'ensemble des marchés, le neuf, la rénovation, les marchés du diffus (maison individuelle, petit collectif, petit commerce, bureau), les marchés structurés (grand collectif, tertiaire, bâtiments publics).

Trois types d'approche sont possibles :

1. L'entreprise qui privilégie l'excellence dans son métier d'origine et qui souhaite valoriser auprès de ses clients son savoir-faire spécifique dans le domaine de la performance énergétique ;
2. L'entreprise qui préconise à ses

clients un bouquet de travaux nécessitant l'intervention d'autres corps de métiers. Il s'agit typiquement des entreprises qui s'inscrivent dans le cadre du dispositif éco-prêt à taux zéro mis en place par les pouvoirs publics en 2009 (option bouquet de travaux) ;

3. L'entreprise qui répond aux attentes des clients souhaitant l'amélioration globale de leur bâtiment avec un engagement sur la performance énergétique. Il s'agit typiquement des entreprises qui s'inscrivent dans le cadre de l'éco-prêt à taux zéro, option performance globale.

## La charte « Bâtir avec l'environnement »

Signer la charte « Bâtir avec l'environnement », c'est s'engager à :

- réduire les impacts environnementaux ;
- former son personnel et se former aux bonnes pratiques environnementales ;
- proposer les meilleures solutions techniques ;
- maîtriser sa politique d'achat en intégrant les impacts environnementaux ;
- sécuriser ses clients par la garantie des travaux réalisés.

## La mention « Économie d'énergie »

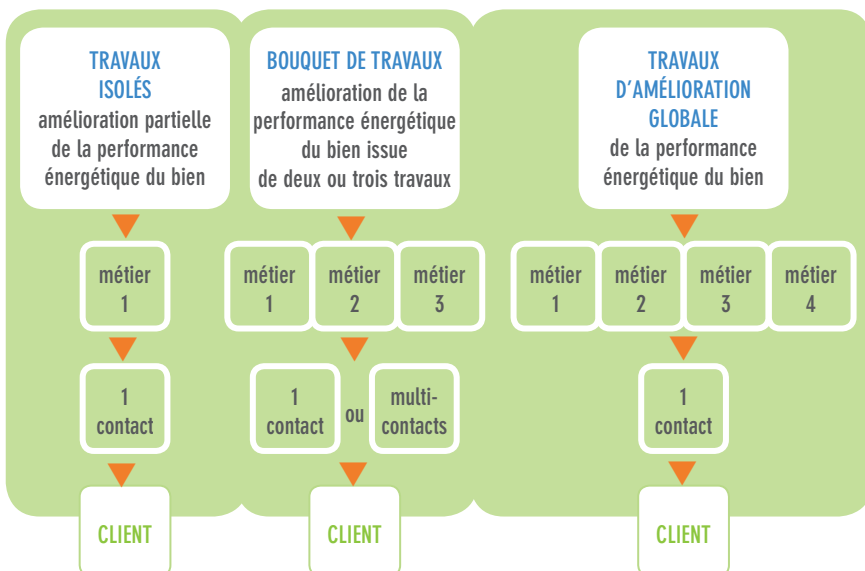
Pour bénéficier de la mention « Économie d'énergie », il est nécessaire que :

- l'entreprise ait une qualification « métier » (la quasi-totalité des métiers est concernée) ;
- 10 % des équipes aient suivi l'un, au moins, des 3 modules FEEBat (formation aux économies d'énergie des entreprises et artisans du bâtiment) ;
- à l'échelle de l'entreprise, les trois modules FEEBat aient été suivis.

Le dispositif FEEBat propose des formations uniques pour appréhender l'approche globale de la rénovation énergétique.

Ces formations sont financées à 95 % par l'un des fournisseurs d'énergie en échange de certificats d'économie d'énergie et sont dispensées par les Instituts de formation et de recherche du bâtiment (IFRB), qui sont présents sur tout le territoire pour accompagner les professionnels.

Le réseau des IFRB propose également d'autres formations touchant aux travaux d'économie d'énergie ou encore à la mise en œuvre des énergies renouvelables.



## Des actions de communication sont lancées ● ● ●

### Les Pros, acteurs majeurs du plan bâtiment Grenelle

Devenir un Pro de la performance énergétique, c'est répondre aux exigences d'un référentiel et ainsi pouvoir utiliser la marque et son logo.

Cette marque est relayée par la FFB auprès des pouvoirs publics, des maîtres d'ouvrage et du grand public.

Une convention permettant d'identifier les Pros de la performance énergétique comme acteurs majeurs du plan bâtiment Grenelle a été signée avec le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, ainsi qu'avec l'Ademe.



Des actions de communication sont mises en place. Elles comprennent : la création d'un site Internet dédié ouvert au public, un kit de communication à usage des entreprises, une rubrique « Du côté des Pros » dans *Bâtiment actualité*, une présence dans les différentes publications (*Bâtimentiers...*), des actions de relations presse, la diffusion d'un film « Les Pros », la participation à des manifestations de type salons, colloques.

D'autres actions pourront également être lancées :

- campagne presse ;
- campagne de publicité radio ou cinéma ;
- e-mailing, etc.



## ● ● ● avec des outils spécifiques



Les entreprises ont à leur disposition des outils spécifiques liés aux marchés de la performance énergétique :

- des fiches pratiques sur les étapes clés pour aborder le marché ;
- des fiches techniques « travaux d'amélioration énergétique » ;
- des fiches d'autocontrôle ;
- des fiches « assurance » adaptées aux parcours clients (travaux isolés, bouquets de travaux, offre globale) ;

- des modèles de « contrats de travaux en rénovation énergétique », notamment pour l'offre globale ;
- un accès aux logiciels d'évaluation des travaux d'économie d'énergie, avec plan d'amortissement financier et utilisant des méthodes de calcul compatibles avec l'éco-prêt à taux zéro, le DPE et la réglementation thermique relative aux bâtiments existants.

Votre fédération

